



COMITÉ DE DIRECTION

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : ffrancquembergue@yonne.fff.fr

PV149 CD13

PV du Comité de Direction du District de l'Yonne de Football

13 février 2025

Présidence : M. CAILLIET Christophe

Présents : Mmes BOLLEA Catherine, BRUNET Florence, FONTAINE Catherine, SOUSTELLE Christine, VIÉ Florence, MM. AMARAL Dominique, GIOÉ Christophe, MALDOU Adil, MOREL Stéphane, SABATIER Patrick, TALLANDIER Thomas,

Excusés : Mme ROBERT Aurélie, MM PLEUX Cédric, TRINQUESSE Jean-Louis,

Invités : Mme Floriane FRANQUEMBERGUE, M. BILLOTTE Bruno (CTD DAP 89),

Début de séance à : 19h10

Mme Floriane FRANQUEMBERGUE est désignée secrétaire de séance

Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

- Michel LERUEN, délégué du District de l'Yonne, pour le décès de son frère,
- Benjamin BOUGAULT, délégué du District de l'Yonne et membre de la commission sportive, pour le décès de sa grand-mère,
- Manuel DA SILVA, ancien arbitre de l'AJ Auxerre.

Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

1. Adoption des Procès-verbaux

- Adoption du PV 110 CD 11 du Comité de Direction du 16 décembre : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV 122 CD 12 du Bureau du Comité de Direction du 16 janvier : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

2. Communication du Président

a) Point d'étape sur les licenciés

Le Président fait le point par rapport à la saison dernière : à ce jour 11 652 licenciés contre 11 918 la saison passée, soit une diminution de 2.3 % date à date.

Les membres du Comité de Direction listent les clubs ayant perdu le plus de licenciés et des informations seront demandés pour certains d'entre eux et pour lesquels nous ne connaissons pas l'origine de la baisse du nombre de licencié.e.s.

Enfin, la courbe démographique de notre département nous laisse imaginer un accueil moindre en écoles de football avec une baisse marquée de la natalité sur les dernières années.

b) Labels

Le Président fait un retour sur les remises de labels FFF qui se sont déroulées en janvier. Le Comité de Direction remercie les clubs pour leur accueil et les techniciens du District pour l'accompagnement efficace de ces derniers dans le process de labélisation.

c) Sélection Féminine

Le District de Football des Côtes d'Armor organise un événement unique réservé aux Seniors Féminines, regroupant la pratique du Futsal, du Beach-Soccer et du Foot à 8 (synthétique, puis herbe) sur 2 jours les 28 et 29 juin 2025 dans le Trégor (6 communes partenaires dont Perros-Guirec et Lannion). Une sélection afin de constituer une équipe de l'Yonne est confiée à Guillaume PERLIN.

d) Challenge de la Convivialité

Une réunion avec les responsables d'équipes est programmée le 17 mars.

Constatant que plusieurs équipes n'ont pas enregistrées de licences libres ou loisirs pour leurs vétérans et que plusieurs d'entre elles ne font aucun suivi au District sur le déroulement des rencontres, seules les équipes répondant aux critères ci-dessus énumérés seront récompensées.

e) Assemblée Générale du CDOS le 16 avril 2025

Le Comité de Direction désigne à l'unanimité son Président Christophe CAILLIET comme candidat aux élections du Conseil d'Administration du CDOS du 16 avril au titre du District de l'Yonne de Football.

f) Déménagement du Siège du District

Le Président informe le Comité de Direction que le déménagement du siège du District sera effectif avant la fin de saison sportive (probablement au mois de mai).

Des informations complémentaires sont en attente, de la part du CDOS et du Conseil Départemental, sur les nouvelles modalités. S'agissant des locaux réhabilités derrière le collège Denfert-Rochereau, l'accès parking pour les salariés, élus et membres des commissions devrait demeurer identique et la nouvelle adresse postale devrait être sur l'avenue Joffre.

g) Site web du District

Le Président informe le Comité de Direction des dysfonctionnements ne permettant pas la mise en place de la nouvelle interface actuellement. Une solution est à l'étude pour permettre l'activation.

h) Service civique

Florence BRUNET informe le Comité de Direction de la mise à disposition d'un service civique sous agrément du District au sein du club de Malay le Grand.

i) Visites clubs

Florence BRUNET fait un retour sur la réunion du 6 janvier 2025. Les clubs ayant répondu au sondage seront contactés.

Après concertation, le Comité de Direction identifie les premiers clubs auxquels seront proposés l'accompagnement du District sur leurs projets et les difficultés rencontrées.

j) Gestion des incivilités

Le Comité de Direction, déjà alerté par la commission de discipline et de nombreux retours émanant des terrains, il devenait important de partager ce constat avec les autorités publiques.

En relation avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, le Président informe avoir rencontré M. Pascal JAN, Préfet de l'Yonne, à l'occasion d'une rencontre de Ligue 1 au stade Abbé Deschamps puis Mme Clémence CHOUTET, sous-préfète et Directrice de cabinet, à la Préfecture.

De ces échanges, il appert la nécessité de coordonner des réponses adaptées en regard des récents incidents survenus dans plusieurs enceintes sportives, qu'ils soient liés à des actes de violence, des comportements discriminatoires ou des atteintes à l'intégrité des arbitres, éducateurs, dirigeants et joueurs/joueuses.

Il convient de renforcer nos actions pour préserver notre sport en assurant la sécurité de nos licencié.e.s et leur bien-être en ayant recours le cas échéant, aux dispositions légales prévues à l'articles L.332-16 du Code du sport permettant d'agir fermement, notamment à travers des interdictions administratives de stade, visant à prévenir tout trouble à l'ordre public et à assurer la sécurité dans les enceintes sportives.

De même, le rappel formel des obligations éducatives des représentants légaux de nos licencié.e.s mineur.e.s, est en projet.

Enfin, le volet préventif fait lui aussi l'objet de concertations. Un projet doit être formalisé concernant les U13 et ce dossier est confié à Christine SOUSTELLE, Adil MALDOU, Bruno BILLOTTE et Thomas TALLANDIER.

Le Comité de Direction souhaite que l'ensemble de ces dispositions fassent l'objet d'une convention entre le District, le SDJES et la Préfecture permettant les échanges les plus efficaces assurant des réponses adaptées, et mandate son Président pour poursuivre ces travaux.

Enfin, le Président informe que depuis son lancement, 3 dossiers ont été traités après signalement sur la plateforme fédérale « J'ALERTE ».

k) Soutien au Comité Départemental de Sport Adapté

Le Comité de Direction mandate son Président afin de renouveler la convention avec ce Comité dans le cadre de l'opération fédérale « J'aIME le FOOT »

Avec pour objectifs de :

- Développer la pratique du football auprès du plus grand nombre de personnes atteintes d'un handicap mental ou de troubles psychiques via les clubs ou sections affiliés à la FFF ou à la FFSA
- Promouvoir une pratique du football dans une perspective de santé, de bien-être physique mental et social, et dans une perspective d'intégration

Le Président informe le Comité que 3 clubs devraient conventionner avec le CDSA : Avallon FCO, Auxerre Stade et US Cerisiers.

l) Déploiement de conseillers techniques départementaux en arbitrage

Le Président fait part des premiers échanges avec les services fédéraux et la Ligue de Bourgogne Franche-Comté. Cette dernière pourrait obtenir le financement de 2 CTA affectés à un District et de 3 CTA partagés. Des précisions seront apportées ultérieurement sur les modalités de ce déploiement.

m) Soirée des Bénévoles de la Ligue

Le Président informe que cette manifestation sous l'égide de la Ligue Bourgogne Franche-Comté et avec le concours de l'AJA et du District, se déroulera le 30 mars au centre de formation de l'AJA. Les récipiendaires sont précisés au Comité de Direction, ces derniers seront invités par la Ligue et assisteront à la rencontre de Ligue 1 AJA – Montpellier.

n) Finales des Coupes de l'Yonne

Le Président informe le Comité de Direction des échanges avec la Direction de l'AJ Auxerre afin que les finales puissent se dérouler au sein des installations du club professionnel. Bruno BILLOTTE présente le projet sportif et le Président précise les conditions.

Après concertation, le Comité de Direction :

- valide à l'unanimité l'organisation des Finales des Coupes de l'Yonne à l'AJA le samedi 31 mai.
- modifie le calendrier général Seniors M/F ([Annexe 1](#))
- modifie le calendrier général Jeunes ([Annexe 2](#))

o) Soirée des Champions

Afin de récompenser les clubs icaunais, une nouvelle soirée des Champions sera programmée le mercredi 25 juin. Le Comité de Direction propose aux clubs de faire acte de candidature pour accueillir cette soirée, qui pourra être couplée à une Assemblée Générale (sous un format court).

p) Information personnelle du Président

Le Président informe le Comité de Direction que sa mission bénévole de chef de délégation auprès de la sélection féminine U19 a pris fin le 16 janvier dernier sur décision du Comité Exécutif de la FFF nouvellement élu.

Il précise en séance avoir particulièrement apprécié la collaboration avec Philippe JOLY, sélectionneur, l'ensemble du staff et les joueuses, les remerciant pour cette très belle expérience et leurs chaleureux messages d'amitié.

q) Information personnelle de Christophe GIOÉ

Christophe GIOÉ informe le Comité de Direction de son départ du département en mai prochain, pour raisons professionnelles. Il précise souhaiter poursuivre ses missions auprès de la CDA jusqu'à la fin de saison sportive. Des échanges avec le Président ont déjà été organisés afin d'envisager une transition des missions qui lui sont confiées. L'ensemble du Comité de Direction lui témoigne ses félicitations pour son évolution professionnelle et regrette son trop court passage dans l'Yonne où son apport fut efficace et apprécié.

3. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

a) Les clubs non en règle financièrement

Rappel: En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes* :

- 10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;

- *20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;*
- *Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.*

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

L'ensemble des clubs sont en règle vis-à-vis du District, le Trésorier mentionnant que le relevé n°2 sera envoyé à l'ensemble des clubs dans 2 semaines (règlement au 13 mars).

Le Président informe le Comité de Direction de la mise en demeure de 2 clubs par la Ligue de Bourgogne Franche-Comté concernant leur situation comptable auprès de l'instance régionale. Il rappelle l'adoption en Assemblée Générale de Ligue du principe de retrait de points, y compris sur les championnats des Districts, si la situation demeure inchangée (à partir du 21 février pour les 2 clubs concernés).

b) Suivi du Budget

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget.

Par rapport au prévisionnel, 39% des charges ont été imputées et 40% des produits. Pas de vigilance particulière concernant les charges mais sur les produits, les partenariats sont à renouveler et des incertitudes demeurent concernant les soutiens des pouvoirs publics, État et Département.

Le Comité de Direction s'insurge du montant prélevé par la Ligue concernant sa participation financière auprès de l'équipe technique régionale (ETR).

c) Suivi des subventions ANS, FDVA, CO CD et des CO LFA

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

d) Situation du Stade Auxerrois Football

Le Président informe le Comité de Direction de sa participation à l'Assemblée Générale du club le 1er février dernier et confirme les chiffres mentionnés dans la

presse. Sur sollicitation de la nouvelle équipe dirigeante, il a participé à une réunion avec les représentants de la SAS AJA Football concernant la créance du Stade Auxerrois Football résultant de la convention relative aux équipes féminines. Christine SOUSTELLE, nouvelle Présidente du club, apporte des informations complémentaires.

e) Soutien à l'Association « Ensemble pour voir »

Après présentation de l'association par le Président, faisant suite à une réunion au siège du District le 8 janvier dernier, le Comité de Direction décide l'octroi d'une aide exceptionnelle de 1 000 € pour l'achat de matériel d'audiodescription permettant aux déficients visuels de suivre les rencontres à l'AJA dans des conditions optimales.

f) Modifications des droits financiers et amendes

Le Comité de Direction, devant l'augmentation des faits répréhensibles et conformément aux RG FFF stipulant l'étendue du pouvoir disciplinaires qui « s'exerce à l'égard des assujettis, que les faits qui leur sont reprochés aient été commis à l'occasion des rencontres que les instances organisent ou autorisent, dans l'enceinte sportive ou non, pendant ou en dehors de ces rencontres, mais en relation avec elles ou le football. » décide :

- La modification des droits financiers et amendes ([Annexe 3](#))
- L'application avec effet immédiat en date du 17/02/2025

Le Comité de Direction précise, à toute fin utile, que les propos diffusés sur les réseaux sociaux rentrent dans ce champ d'application.

g) Amendes

- Mail du club du GJ ARMANCON, suite au PV du Bureau du Comité 122 CD 12 en date du 16/01/2025 concernant l'amende relative au renseignement sur Footclubs des éducateurs. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler une amende 5.26 de 50 € relative au PV 122 CD 12.
- Mail du club de BRIENON, suite au PV du Bureau du Comité 122 CD 12 en date du 16/01/2025 concernant l'amende relative au renseignement sur Footclubs des éducateurs. Le Comité de Direction, au vu des éléments

fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler une amende 5.26 de 50 € relative au PV 122 CD 12.

- Mail du club de SENS FP, suite au PV du Bureau du Comité 122 CD 12 en date du 16/01/2025 concernant l'amende relative au renseignement sur Footclubs des éducateurs. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler une amende 5.26 de 50 € relative au PV 122 CD 12.
- Mail du club d'ALLANT, suite au PV du Bureau du Comité 122 CD 12 en date du 16/01/2025 concernant l'amende relative au renseignement sur Footclubs des éducateurs. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de confirmer les amendes 5.26 de 2x50 € relative au PV 122 CD 12.
- Mail du club de VARENNES, suite au PV du Bureau du Comité 122 CD 12 en date du 16/01/2025 concernant l'amende relative au renseignement sur Footclubs des éducateurs. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler une amende 5.26 de 50 € relative au PV 122 CD 12.
- Mail du club de PARON, suite au PV du Bureau du Comité 122 CD 12 en date du 16/01/2025 concernant l'amende relative au renseignement sur Footclubs des éducateurs. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler les amendes 5.26 de 2x50 € relative au PV 122 CD 12.
- Mail du club d'AUXERRE SC, suite au PV de la SROC PV137 St et Rég 12 en date du 31/01/2025 concernant l'amende relative au renseignement sur Footclubs des éducateurs. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 50 € relative au PV137 St et Rég 12.
- Mail du club de COURSON, suite au PV de la SROC PV137 St et Rég 12 en date du 31/01/2025 concernant l'amende relative au renseignement sur Footclubs des éducateurs. Le Comité de Direction, au vu des éléments

fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.26 de 50 € relative au PV137 St et Rég 12.

- Mail du club de SAINT CLÉMENT, suite au PV de la SROC PV137 St et Rég 12 en date du 31/01/2025 concernant les amendes relatives au renseignement sur Footclubs des éducateurs. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler les amendes 5.26 de 3x50 € relative au PV137 St et Rég 12.
- Mail du club d'APPOIGNY, suite au PV de la commission sportive 107 Sp 31 en date du 10/12/2024 concernant l'amende relative à la transmission de la FMI pour la rencontre U13 du 07/12/2024. Le Comité de Direction, au vu des éléments fournis par le club et après vérification, décide de faire preuve d'indulgence et demande au secrétariat en charge de la comptabilité d'annuler l'amende 5.25 de 30 € relative au PV 107 Sp31.

Madame Florence BRUNET et monsieur Dominique AMARAL n'ont pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

4. Rapport des commissions

a) Commission des délégués

Une réunion est programmée le lundi 10 mars sur les missions de délégué officiel.

b) Commission Départementale d'Arbitrage

- FIA en cours : parcours encourageant avec 17 personnes, examen final théorique le 15 février, modules 7 et 8 le 22 février.
- Parution de notre première newsletter.
- Projet en cours de mise en place de parrainage pour créer du lien entre les JAL et les JAD.

86 observations réalisées à ce jour

c) Commission des statuts, règlements et obligations des clubs

Patrick SABATIER propose un ajout à nos règlements concernant les matchs et plateaux amicaux :

Matches amicaux

A. Les clubs ont la faculté de conclure des matches et plateaux amicaux avec les autres clubs de la Ligue et avec les clubs amateurs des Ligues régionales. Ces matches ou plateaux devront être déclarés au District avant le déroulement de la rencontre.

B. L'organisation de matches amicaux avec des équipes amateurs étrangères est subordonnée au respect par le club organisateur des RG de la FFF (art. 118 et suivants).

C. Les clubs qui désirent utiliser un arbitre officiel pour la direction d'une rencontre amicale devront en faire la demande à la CDA au moins dix (10) jours avant la date fixée. Toute demande parvenue après ce délai ne recevra pas de suite, et les arbitres qui dirigeront une rencontre sans autorisation le feront à leurs risques et périls et n'auront en cas d'accident aucun recours auprès du district.

D. Dans tous les cas, les clubs doivent remplir une feuille de match qui devra être expédiée au district si ce dernier en fait la demande.

Le Comité de Direction valide cette proposition à l'unanimité et l'intègre à ses règlements.

Précisions concernant les purges des sanctions en cas de suspension

Les sanctions **égales ou supérieures à 3 matchs** : le joueur doit purger ces trois matchs dans les deux pratiques, Libre et Pratique Associée (à raison pour cette pratique d'un match par plateau). De plus, le joueur ne peut pas évoluer dans l'une ou l'autre de ces catégories s'il n'a pas purgé le nombre de matchs dans chacune de ces catégories.

Les sanctions **inférieures à 3 matchs** : le joueur doit purger son ou ses 2 matchs de suspension dans la pratique dans laquelle il a été sanctionné, Libre ou Associée.

5. Informations / Questions diverses

Réunion commissions juridiques Ligue le 25 janvier

Retour de Catherine FONTAINE et Floriane FRANQUEMBERGUE sur la réunion réunissant des membres des commissions juridiques régionales à la Ligue le 25 janvier.

Prochaine réunion du Comité de Direction

Mardi 15 avril 2025 à 19h00

Séance levée à : 23h00

Le Président du District de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET

Handwritten signature of Christophe Cailliet in black ink on a light blue background.

Le secrétaire général du District de l'Yonne de Football
Patrick SABATIER

Handwritten signature of Patrick Sabatier in black ink on a light blue background.